

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

#### SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2024

## **DELIBERATION N°2024.00250**

# APPEL À MANIFESTATION «3, 2, 1... 2024» - SOUTIEN AU PROJET DE FOREZ ATHLETIC CLUB

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 54 Nombre de pouvoirs : 8 Nombre de voix : 62

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE, Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

## Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE. M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, BOUDARD. M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA. André CHARBONNIER, Marc CHASSAUBENE, M. M. Marc CHAVANNE, Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX. M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE, Marc TARDIEU. Christian SERVANT. M. Gilbert SOULIER. M. Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

# Pouvoirs:

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. André CHARBONNIER, M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,

#### **RECU EN PREFECTURE**

Le 28 mai 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200770-20240516-D20240025010

Date de mise en ligne : 28 mai 2024

M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT, M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON, Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET, M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

# Membres titulaires absents excusés :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Françoise BERGER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Gérard TARDY, M. Julien VASSAL



## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2024**

# APPEL A MANIFESTATION « 3, 2, 1... 2024 » - SOUTIEN AU PROJET DE FOREZ ATHLETIC CLUB

La politique sportive métropolitaine s'est structurée depuis plusieurs années autour de deux compétences, l'une portant sur la construction et l'exploitation des équipements sportifs d'intérêt métropolitain, l'autre portant sur le soutien à des manifestations sportives d'intérêt national ou international.

Saint-Etienne Métropole a été retenue comme collectivité Hôte des deux grands évènements internationaux accueillis en France : les JOP 2024 et la Coupe du Monde de Rugby 2023. Associé à ces grands évènements, le dispositif d'appel à candidature, approuvé en Bureau Métropolitain le 10 juin 2021, a pour objet de favoriser l'émergence, la structuration, le développement d'évènements portés par des acteurs locaux, permettant de renforcer l'identité métropolitaine, mais aussi et surtout de favoriser la participation des habitantes et habitants en perspective de la tenue de ces évènements.

Au-delà de la perspective des évènements sportifs accueillis sur le territoire national, la Métropole souhaite offrir aux évènements soutenus la possibilité de s'inscrire durablement dans leur action.

Le Forez Athlétic Club a sollicité l'accompagnement financier de Saint-Etienne Métropole dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « 3, 2, 1... 2024 » pour son projet « L'envol pour les paralympiques 2024 » qui consiste en un challenge kilométrique avec un parcours préalablement balisé de 2 km. Cet évènement, ayant déjà eu lieu en septembre 2023, sera encore plus dédié aux personnes en situation de handicap physique ou mental.

En effet, des binômes s'élanceront avec une personne valide et une personne en situation de handicap ou deux personnes valides dont une pour laquelle il sera ajouté un handicap (yeux bandés, pieds lestés, fauteuils roulants, etc...).

Une aire sera dédiée à la découverte d'ateliers spécifiques autour de l'athlétisme paralympique comme le lancer (le lancer fauteuil).

Le projet se déroulera le 22 juin 2024 au complexe d'animation des bords de Loire à Andrézieux-Bouthéon.

Saint-Etienne Métropole propose l'accompagnement de ce projet après instruction de la demande de l'association. Il s'avère que ce dernier remplit des critères évoqués dans la délibération susvisée à savoir :

- Sensibilisation et inclusion de publics éloignés de la pratique sportive (réduction des freins physiques, psychologiques, culturels, de mobilité...)
- Intégration de la pratique sportive dans les parcours de santé
- Découverte de l'activité sportive et des sports olympiques et paralympiques

- Développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap
- Émancipation des femmes par le sport
- Lutte contre les stéréotypes et discriminations
- Insertion socio-professionnelle des personnes fragiles, éloignées de l'emploi ou en situation de grande précarité
- Découverte mixte et intergénérationnelle
- Animation inclusive pour les personnes en situation de handicap
- Eco-responsabilité de l'évènement
- Moment de partage autour de la diffusion des Grands Evènements

Conformément à la délibération précitée, une participation financière de 3 300 € peut lui être attribuée au titre de l'accompagnement du projet.

En contrepartie, Saint-Etienne Métropole bénéficie d'une lisibilité forte en apposant notamment le logo institutionnel sur les supports de communication de l'évènement.

Le Forez Athlétic Club a rempli le dossier de candidature qui précise notamment les contreparties au soutien de Saint-Etienne Métropole.

# Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- <u>approuve le versement d'une participation financière de 3 300 € pour le projet</u> « L'envol pour les paralympiques 2024 » <u>porté par le Forez Athletic Club</u>;
- approuve la convention de participation financière dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « 3, 2, 1... 2024 » à intervenir avec le Forez Athletic Club;
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention et tous les documents relatifs à cette participation financière ;</u>
- <u>la dépense correspondante sera imputée au budget principal en</u> SPOR/65748/SUBSP.

## Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait.

La secrétaire de Séance,

Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,

Sylvie FAYOLLE